



CONSEIL GENERAL

Rue de la Gare 12
1468 Cheyres

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL GÉNÉRAL

Date : 1^{er} décembre 2025

Lieu : Cheyres

CONSEIL GENERAL

Présidence : Marti Laure

Présences : Arnold Pascale, Balimann Erwin, Bourqui Fabrice, Brülhart Jonas, Cantova Sébastien, Carrard Michaël, Castioni Patrick, Chanez Daniel, Chanez Denis, Chanez Magali, Chanez Yves, Chieppa Valter, Demierre Alexandre, Dumusc Sébastien, Fontana Dylan, Frey-Wyniger Jocelyne, Grandgirard Janine, Heberling Sven, Märki Daniel, Marti Laure, Monney Florian, Pillonel Pittet Séverine, Riedo Nicolas, Sauterel Jean-Christophe, Sauteur Ludovic, Stauffacher Jörg, Wyss Gérard

Excusés : Pillonel Patrick, Rouiller Fabrice

Absent : Poyet Jérôme

Secrétaire : Dubey Marlyse

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Delley Stéphane, Hayoz Mary-Ann, Monney Fabien, Rapo Philippe, Rey Stéphane

Excusés : Cornioley Christian, Pochon Bernard

La présidente, **Mme Laure Marti**, souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil général de Cheyres-Châbles. Elle salue également le Conseil communal, les représentants de la presse et le public.

Bonsoir et bienvenue à cette séance du Conseil général.

L'automne vient de se terminer, ses couleurs chatoyantes jonchent encore le sol par endroit, la blancheur des premières neiges a déjà recouverts les champs, ainsi que certains sommets. Cela n'a pas duré pour la plaine, le temps de l'Avent, c'est maintenant. Profitez des soirées de décembre pour faire des rencontres aux fenêtres de l'Avent. N'oubliez pas votre tasse.

En octobre nous avons fêté les vendanges de notre belle commune, avec un changement de date cette année, malgré une météo un peu capricieuse et un vent glacial, le cortège a tenu toutes ses promesses. Chars, enfants des écoles, guggen et fanfares ont traversé le village dans un joyeux tintamarre. La foule s'est rassemblée en masse toute le long du parcours pour ensuite profiter des diverses interprétations des cliques qui ont eu lieu autour et dans la salle communale. En route pour les 40 prochaines années...

Nous allons commencer la partie officielle. Je vous prierai donc d'éteindre vos portables ou de les mettre en veille.



Conformément à l'article 38 de la loi sur les communes, je vous rappelle que les membres du Conseil général ont été convoqués dans les délais impartis à la séance de ce soir, par lettre personnelle, par publication dans la Feuille officielle, par affiche au pilier public ou sur le site de notre commune.

Il n'y a pas de remarque sur le mode de convocation.

Les scrutateurs sont : Mme Janine Grandgirard, MM. Ludovic Sauteur et Alexandre Demierre.

Je remercie d'avance Mme Marlyse Dubey, secrétaire du Conseil général pour la rédaction du procès-verbal et vous informe que cette séance sera enregistrée afin d'en faciliter la rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo). La bande sera effacée sitôt le PV approuvé.

Je rappelle à tous les intervenants de bien vouloir vous exprimer au micro et de parler suffisamment fort et distinctement afin que l'enregistrement soit audible.

Je demande maintenant à tous les Conseillers généraux de bien vouloir lever leur feuille de vote et aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 27 Majorité : 14 Quorum atteint

Sont excusés pour le Conseil général : M. Fabrice Rouiller et M. Patrick Pillonel.

Pour le Conseil communal, M. Christian Cornioley et M. Bernard Pochon sont excusés. Merci.

Je rappelle que les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptent pas. Le quorum étant atteint, je déclare cette assemblée valablement constituée.

L'ordre du jour que vous avez reçu est affiché à l'écran et ne sera donc pas lu.

L'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général 22 septembre 2025
 2. Budget 2026
 - 2.1. Présentation générale des budgets de résultats et d'investissements
 - 2.2. Budget de résultats : rapport de la commission financière
 - 2.3. Vote final du budget de résultats
 - 2.4. Budget d'investissements : rapport de la commission financière
 - 2.5. Vote final du budget d'investissements
 3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 136'000.00 pour la réfection de la route de Crevel – Phase étude
 4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour la réfection de la route des Granges au Haut du Carro
 5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 475'000.00 pour le dragage du grand port
 6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 660'000.00 pour la réfection du môle côté Jura
 7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 520'000.00 pour l'étude de l'assainissement du site scolaire de Châbles
 8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.00 pour un concours en procédure sélective en vue de la création d'un centre scolaire à Cheyres
 9. Informations du Conseil communal
 10. Informations du Conseil général



11. Divers

Il n'y a aucune remarque concernant l'ordre du jour.

La présidente demande maintenant de procéder au vote pour l'approbation du tractanda.

Que celles et ceux qui approuvent le tractanda lèvent la main.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour est approuvé par 27 voix.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 septembre 2025

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

La présidente rappelle que le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Il n'y a aucune remarque concernant le procès-verbal.

Je demande aux Conseillers généraux qui approuvent le PV de s'exprimer par main levée.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025 est approuvé par 27 voix.

2. Budget 2026

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

2.1 Présentation générale des budgets de résultats et d'investissements

La présidente donne la parole à M. Philippe Rapo, Vice-syndic, pour la présentation générale des budgets de résultats et d'investissements.

M. Philippe Rapo, Vice-Syndic

L'établissement des budgets 2026 est basé sur les comptes de l'année 2024, sur le budget 2025, sur la communication des charges liées et sur le rapport de BDO sur notre planification financière 2026-2029.

Comme l'année passée, je ne vais pas vous présenter toutes les lignes du budget dans les détails, je vais plutôt vous présenter les budgets sous forme de graphiques, en intégrant des évolutions depuis l'entrée en vigueur de MCH2. Je trouve ça intéressant, parce que maintenant, ça fait 6 ans qu'on est dans MCH2, on arrive enfin à faire une corrélation de ces années, on voit l'évolution, des charges, des postes, etc., spécialement par nature.

L'augmentation du budget d'exploitation de CHF 1'543'000.00 provient principalement des investissements de remplacement du patrimoine financier que l'on doit passer par le compte d'exploitation selon MCH2 et qui sont compensés par des prélèvements sur le fond de rénovations. C'est la raison pour laquelle, j'ai soustrait CHF 1'135'000.00 représentant ces investissements de l'analyse, afin que l'on puisse comparer correctement entre les années.

Les impôts sur les personnes physiques se situent toujours au-dessous de 50% du total budgétaire. Les autres impôts directs comme la contribution immobilière, l'impôt sur les gains de fortune et les droits



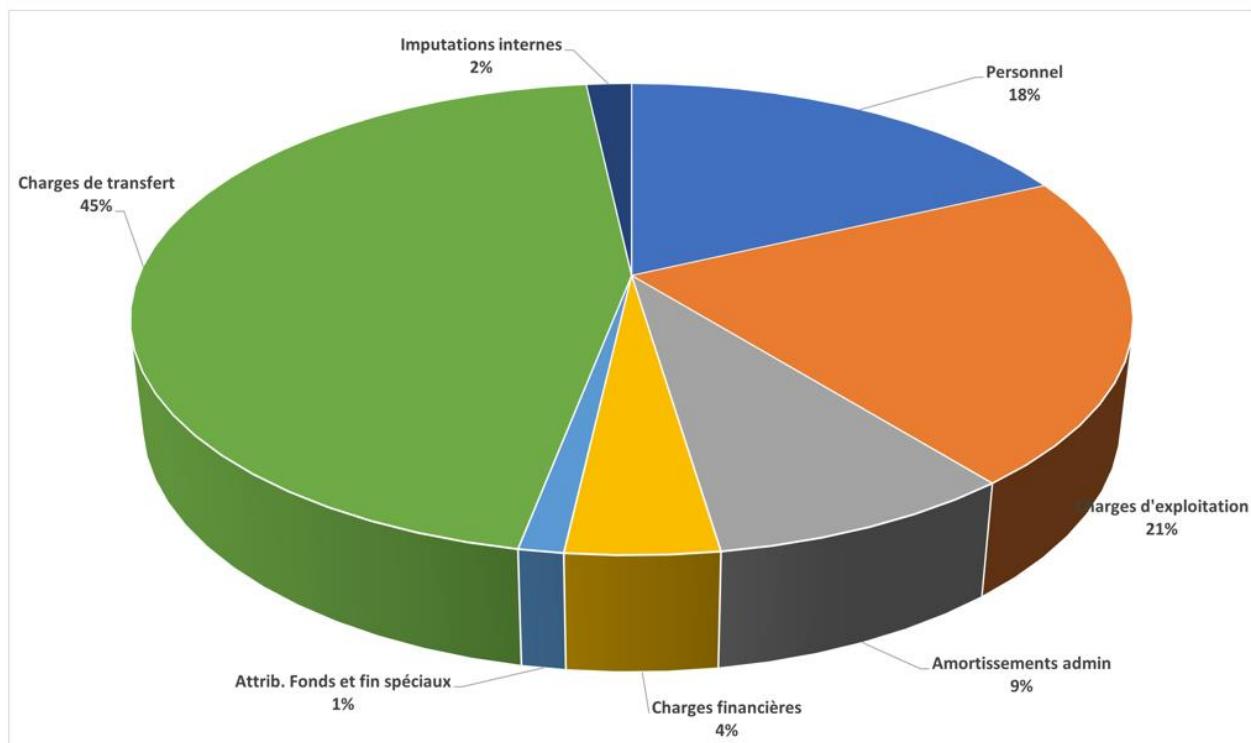
de mutation restent à 12% de nos revenus et ne sont de loin pas négligeables puisqu'ils représentent un montant de CHF 1,5 mio.

Le pourcentage des revenus de notre patrimoine financier et administratif diminue comme chaque année par rapport au total du budget, car le budget augmente mais pas le montant des locations.

Le prélèvement sur les fonds et financements spéciaux qui s'explique entre autres par un montant de CHF 66'000.00 sur le financement spécial équilibre des comptes eau potable, de CHF 80'000.00 sur le financement spécial équilibre des comptes eaux usées, ainsi que de CHF 58'000.00 sur le fonds de rénovation des bâtiments du patrimoine financier. Il est à relever qu'au bilan au 31 décembre 2024, les fonds spéciaux eaux potables se montaient à CHF 1'774'000.00 et que les fonds spéciaux eaux usées se montaient à CHF 487'000.00.

En comparaison depuis l'entrée en vigueur de MCH2 en 2021, les financements restent globalement stables. Les impôts reculent légèrement, tandis que les taxes progressent.

Budget des charges par nature → total 14,338M



Avec ce fromage, on remarque la part prédominante des charges liées qui se montent à CHF 6,5 mio, soit 45% du budget. Les charges du personnel sont toujours à environ 18%, soit CHF 2,5 mio. Plusieurs investissements se sont terminés en 2025 et l'on remarque, de ce fait, des amortissements qui se monteront en 2026 à CHF 1'230'000.00. Je vous rappelle que l'on commence à amortir l'année qui suit la fin d'un projet.

Les charges d'exploitation de CHF 3'047'000.00 ont subi une légère augmentation d'environ CHF 50'000.00 et représentent le 21% de notre budget. Il est à noter qu'en 2021, 2022 et 2023, on était à 23%. On remarquera une augmentation de CHF 65'000.00 dans les charges de matériel et marchandises, de CHF 50'000.00 dans l'entretien des bâtiments et immeubles, les frais du 20^{ème} du port pour CHF 57'000.00, CHF 10'000.00 pour l'informatique, les activités culturelles de CHF 16'000.00 et CHF 28'000.00 pour la location de véhicules et machines.

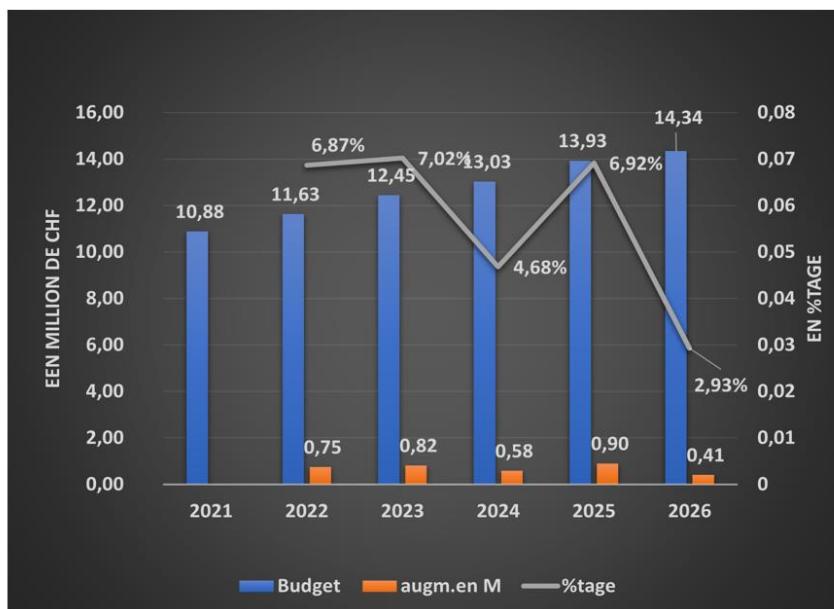
Les charges financières sont stables et représentent 4% de notre budget. On y trouve tout de même une augmentation de CHF 60'000.00 concernant les intérêts passifs dû au renouvellement d'une partie de nos emprunts et d'un nouvel emprunt de CHF 2 mio que l'on devra faire. L'attribution aux fonds et



financements spéciaux se montent toujours à CHF 176'000.00 et représente le fonds de rénovation de CHF 85'000.00 pour les ports et CHF 39'000.00 pour les bâtiments du patrimoine financier. Le solde représente CHF 52'000.00 d'attribution spécial au maintien de valeur pour l'approvisionnement en eau. Ce slide nous confirme une stabilité en pourcentage des charges du personnel qui passe de 17,93% en 2025 à 17,99% en 2026.

Comme informé dans le slide précédent, les charges d'exploitation ont légèrement augmenté mais en dessous des années 2021-22-23. C'est bien le nombre de finitions de plusieurs projets qui expliquent la diminution des amortissements. Les charges liées sont toujours dans les mêmes normes.

Variation des budgets depuis 2021



Sur cette slide, on voit qu'il y a une évolution constante du budget qui est passé de CHF 10,88 mio à CHF 14,34 mio en 6 ans, soit une augmentation de CHF 3,46 mio ou 31%. On pourrait se poser des questions quant à cette augmentation importante depuis 5 ans, mais tant que les recettes sont en adéquation avec nos charges, je suis confiant dans l'avenir avec nos budgets qui sont plus ou moins équilibrés.

Comme pour le budget d'exploitation, nous n'allons pas passer le budget poste par poste étant donné que vous les avez également tous déjà reçus.

Le budget d'investissement est basé sur la planification des investissements 2025 à 2039 qui a été présentée à la Commission financière ainsi qu'au bureau en date 11 novembre. Sur 15 ans, ça nous fait quand même plus de CHF 60 mio d'investissements qui vont se faire. Mais jusqu'à aujourd'hui, on faisait toujours CHF 2-3 mio d'investissements par année. Donc sur 15 ans, on est dans le tir. C'est quand même intéressant de voir qu'on a prévu autant des nouveaux investissements que des renouvellements qui sont vraiment là, placés sur les 15 prochaines années. Je trouve que c'est une chose extraordinaire d'avoir cette feuille de route qui permettra à la commune, respectivement à l'exécutif, de présenter les investissements futurs qu'on avait préparés dans le MEP, avec ce soir déjà quelques demandes à ce niveau.

Il ne reste à ce jour que 6 investissements qui ne sont pas encore terminés que nous avons reportés dont la réfection du pont des Pointus, la fusion et l'actualisation du plan général PGEE et l'optimisation énergétique du centre sportif.

Pour les 12 nouveaux investissements prévus qui vous seront soumis en 2026, respectivement ce soir déjà, on trouve principalement CHF 1'180'000.00 concernant le MEP, CHF 426'000.00 pour la réfection des routes, CHF 210'000.00 pour la rénovation du stand de tir de Cheyres et CHF 430'000.00 concernant le PIEP.



2.2 Budget de résultats : rapport de la commission financière

Mme la présidente remercie M. Rapo pour la présentation de cet objet et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Daniel Chanez, président de la commission financière

La Commission financière s'est réunie en dates des 11 et 12 novembre 2025 pour étudier le budget de résultats 2026. M. François Guerry, Boursier communal et M. Philippe Rapo, Conseiller communal, nous ont présenté toutes les rubriques contenues dans la présentation du budget de résultats 2026. Ils ont répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous les remercions vivement pour leur présentation. M. Philippe Rapo nous informe que les salaires ont été à nouveau ventilés dans les différents départements à juste titre et nous fait part d'une augmentation générale dans les salaires en raison de changement de classe salariale. D'une manière générale, les charges augmentent de 12% par rapport à 2024. Certaines augmentations sont dû au fait que nous allons avoir des frais conséquents en 2026 qui sont uniques comme les 20 ans du port, les cours de cirque, le chapiteau, un couvert à la place de jeu, les logiciels et imprimantes. Les revenus sont quant à eux augmentés de manière générale à 19%. Nous avons analysé les charges liées, qui, elles augmentent de CHF 224'815.00 par rapport au budget 2025.

Voici quelques points relevés de la commission financière. Dans la rubrique "Ordre et sécurité publique, défense", une augmentation de 21% est dû au fait que nous allons devoir investir dans des équipements de barrières anti-gens du voyage et nous gardons la provision pour les honoraires juridiques. Dans la rubrique "Culture, sport et loisirs", une augmentation de 32% est due sur la bibliothèque, des locations de salles offertes aux différentes sociétés locales qui sont dorénavant imputées en charges afin d'avoir une réelle vision sur les coûts et un couvert pour la place de jeu. Dans la rubrique "Prévoyance sociale", une augmentation de 18% est due dans le cadre de l'introduction de la Loi sur l'assainissement des finances de l'Etat (LAFE) qui représente un montant de CHF 207'800.00. Dans la rubrique "Trafic et télécommunications", une augmentation de 64% est due sur la location de machine, utilisation d'un suppléant dans le personnel, dragage du grand port de CHF 475'000.00, entretien des ports et les 20 ans du port. Dans la rubrique "Economie publique", une augmentation de 36% dû au fait d'investir dans le programme d'intégration du canton (PIC).

Après analyse, nous pouvons voir que le budget 2026 s'apparente au budget 2025 avec comme expliqué précédemment des investissements uniques. Nous remercions la commune d'avoir fait l'effort de travailler le budget malgré ces augmentations de charges liées et ces charges uniques. La commune nous présente un déficit de CHF 287'215.00, mais nous sommes conscients que le budget ne reflète pas la réalité en vue des impôts provisionnés à la baisse. La commission financière remercie le travail du boursier. La Commission financière a décidé de donner un préavis favorable au budget de résultats 2026 avec les remarques.

Mme la présidente remercie la commission financière pour son rapport et ouvre la discussion.

M. Nicolas Riedo, Groupe Ensemble

Au nom du groupe Ensemble, je propose de faire un amendement sur le compte 6310.3170.00 afin de déduire CHF 37'000.00 au montant prévu de CHF 57'000.00, soit une charge revue à CHF 20'000.00 pour l'organisation d'une fête pour l'anniversaire du port. Nous ne remettons pas en cause l'organisation de cette fête, mais le montant prévu nous paraît démesuré. Conformément à l'article 4 du règlement des finances de la Commune, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas CHF 30'000.00. Une demande de crédit aurait dû être soumise au Conseil général pour validation de cette dépense de CHF 57'000.00 mise au budget.



M. Philippe Rapo, Vice-syndic

On vous a donné ce montant, car on a une commission spéciale pour ce 20ème anniversaire et on s'est déjà vu plusieurs fois et on a un petit peu mis en place ce qu'on avait envie de faire et surtout le budget. Je crois que personne dans la salle ne sais ce qui sera fait de ces CHF 57'000.00 et quand vous donnez CHF 20'000.00, je ne sais pas comment vous avez trouvé CHF 20'000.00, mais moi je peux vous dire comment on a trouvé CHF 57'000.00, vous comprendrez que ce montant n'est pas tombé du ciel, mais il faut quand même imaginer qu'on touche à peu près CHF 400'000.00 par année de bénéfice net sur ce port. Si on multiplie par 20, ça fait CHF 8 mio, donc si on a CHF 57'000.00, cela représente 0,7%. Je pense que si on met une fois un petit quelque chose pour ces locataires qui sont là, pour les gens du village, c'est une fête, c'est 2 jours de fête, ce n'est pas une kermesse. Il faut aussi imaginer quand même qu'on met chaque année CHF 15'000.00 pour le 1er Août, c'est une soirée. On s'est déjà approché de Festi'Cheyres, parce qu'on aura les infrastructures de Festi'Cheyres. On a :

- Location de tentes pour CHF 1'250.00
- Infrastructure (cuisine, mobilier, barrières, électricité, ballons lumineux, chaînes frigorifiques, etc.) pour CHF 13'000.00
- Micro et haut-parleur pour CHF 850.00.
- Repas officiel pour 100 personnes CHF 8'700.00.
- Apéritif offert à la population le dimanche matin pendant une heure pour CHF 2'000.00
- Orchestre pour CHF 6'000.00
- Entretien et surveillance pour CHF 3'000.00
- Communication pour CHF 1'000.00
- Châteaux gonflables pour CHF 600.00
- Edition d'un film sur la construction du port pour CHF 1'000.00
- Prix pour les gagnants de la régate CHF 1'200.00
- Fanions personnalisés avec le logo de la commune pour CHF 5'380'00
- Feu d'artifice pour CHF 10'000.00
- Et des divers et imprévus pour CHF 3'000.00

En plus, il y aura une statue commémorative qui sera posée à l'entrée du port pour CHF 17'000.00 et financée par Cheyres-Châbles Tourisme.

Séverine Pittet-Pillonel, Conseillère générale

Malgré tout ça, je trouve dommage que vous ne faites pas la demande en amont, au lieu d'avoir déjà tout un projet et de venir avec un montant final, on a plus notre mot à dire.

M. Philippe Rapo, Vice-Syndic

On peut prendre tout le Conseil général pour faire l'organisation, mais on ne peut quand même pas faire l'organisation et après demander le crédit. Si on n'a que CHF 20'000.00, on fera juste une bastringue, une petite sortie. On pensait faire quelque chose de valable, comme je vous l'expliquais, avec un montant qui paraît relativement haut, mais à mon avis qui est absolument correct par rapport à ce que nous rapporte le port. Après, si ce soir, on ne tente pas, on arrête et on fait une petite bastringue.

L'orchestre est déjà CHF 6'000.00, si on a 100 personnes qui viennent manger pour CHF 7'800.00, c'est fini. On ne peut pas ficeler tout le projet, vous le présentez et après, vous nous dites non. Moi, je préfère arrêter tout de suite. On a déjà fait 3-4 séances, on a fait du brainstorming là-dessus pour savoir ce qu'on allait faire. On aura plein de choses qui vont se passer, des régates, il y a le club de sauvetage et le club de plongée d'Estavayer qui va venir, il y a l'équipe de Christian Bise qui va venir aussi. On fait un truc vraiment sympa, ce n'est pas le petit truc que je crois que vous imaginez. Je pense que pour CHF 57'000.00 on peut faire quelque chose de bien, mais effectivement, soit on fait quelque chose de bien, soit on ne fait rien, à mon avis.



Mme Séverine Pillonel Pittet, Conseillère générale

Finalement, c'est ce que je disais, c'est organisé et on nous dit après.

M. Philippe Rapo, Vice-syndic

Oui, effectivement. Autrement, il faut venir dans la commission.

Mme Séverine Pillonel Pittet, Conseillère générale

Je n'ai vu sur aucun groupe de demande pour faire partie de cette commission.

M. Philippe Rapo, Vice-syndic

C'est une commission qui a été faite par le Conseil communal, on l'a fait à l'interne. Il y a dans cette commission des gens qui connaissent un peu le port : Mme Nobbs, pour Cheyres-Châbles Tourisme, Laetitia, responsable administrative du port, le président du CNC : il a amené pleins de choses, ils vont organiser la régate, il y a M. Bernard Pochon. On est 7 au total, des gens qui connaissent le port. Si vous pensez qu'il aurait fallu qu'on fasse je ne sais pas quoi, on aurait pu.

Mme Séverine Pillonel Pittet, Conseillère générale

Oui, je pense qu'il fallait demander au Conseil général.

M. Philippe Rapo, Vice-syndic

Je pense que c'est une chose qu'il fallait faire, ou peut-être pas. On fera peut-être le 30^e. Moi, je pense qu'on a fait juste. On vient avec le budget, et si ça passe pas, ça passe pas. On va pas se prendre la tête.

M. Denis Chanez, Conseiller général

Si j'ai bien compris, les infrastructures seront louées à Festi'Cheyres, donc la date est pronostiquée début juillet ?

M. Philippe Rapo, Vice-syndic

Oui, la semaine d'avant.

M. Denis Chanez, Conseiller général

Est-ce qu'il y aurait eu une possibilité de faire une synergie avec le 1^{er} août, pour profiter de faire un feu d'artifice commun ?

M. Philippe Rapo, Vice-syndic

Entre le 2^e week-end de juillet et août, l'infrastructure ne va pas rester 3 semaines.

M. Denis Chanez, Conseiller général

On aurait pu voir autre chose. Ça aurait pu être une piste aussi. Je sais ce n'est pas facile à mettre en œuvre, mais les CHF 57'000.00 interpellent.

M. Philippe Rapo, Vice-syndic

Je suis d'accord, mais je vous ai donné le détail et puis ça va vite. On a mis un feu d'artifice à CHF 10'000.00. Typiquement, là on pourrait couper.

M. Denis Chanez, Conseiller général

Et j'ai pas compris, les CHF 17'000.00 de la statue sont en plus des CHF 57'000.00.



M. Philippe Rapo, Vice-syndic

Oui, ils sont financés par Cheyres-Châbles Tourisme. C'est un plus qu'on va faire pour le 20^e.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la présidente** demande au groupe Ensemble s'il maintient son amendement.

Le groupe Ensemble maintient son amendement.

Mme la présidente explique le processus de vote : la proposition du Conseil communal pour le compte 6310.3170.00 sera voté en premier et ensuite en cas de refus, l'amendement sera soumis au vote.

Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le budget du compte 6310.3170.00 tel que proposé par le Conseil communal s'expriment par main levée.

Vote :

Approbation : 11 Avis contraire : 15 Abstention : 1

Le budget du compte 6310.3170.00 tel que proposé par le Conseil communal est refusé par 15 voix.

Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'amendement du groupe Ensemble concernant le budget du compte 6310.3170.00 pour un montant de CHF 20'000.00 s'expriment par main levée.

Vote :

Approbation : 14 Avis contraire : 9 Abstention : 4

L'amendement sur le budget du compte 6310.3170.00 proposé par le groupe Ensemble est accepté par 14 voix.

2.3 Vote final du budget de résultats

Comme l'amendement a été accepté, je vous informe que le compte 999.901.00 – Excédent de charges est désormais de CHF 250'215.25 et non plus CHF 287'215.25.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le budget de résultats s'expriment par main levée ?

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le budget de résultats 2026 est accepté par 27 voix.

2.4 Budget d'investissements : rapport de la commission financière

Mme la présidente donne la parole à la commission financière.

M. Dylan Fontana, secrétaire de commission financière

La commission financière s'est réunie en date du 11 et 12 novembre 2025 pour étudier le budget d'investissements 2026. M. François Guerry, boursier communal, et M. Philippe Rapo, Conseiller communal, nous ont présenté le contenu du budget d'investissements 2026. Ils ont répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous les remercions vivement pour leur présentation. Ce budget reflète la continuité des projets en cours et nous constatons une approche plus réaliste concernant les investissements futurs. Nous n'avons donc rien à ajouter sur ce budget. La Commission financière a décidé de donner un préavis favorable au budget d'investissements 2026.



La parole n'étant pas demandé, **la présidente** passe au vote.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le budget d'investissements s'expriment par main levée.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le budget d'investissements 2026 est accepté par 27 voix.

**3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 136'000.00 pour la réfection de la route de Crevel
- Phase étude**

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

La présidente donne la parole à M. Stéphane Delley, Conseiller communal, qui remplace M. Christian Cornioley ce soir, pour la présentation du dossier.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal

Le secteur va des Pointus jusqu'au pont. On peut effectivement voir le chemin qui est dans un état dégradé, il est urgent de faire quelque chose. On peut voir aussi quelques petits mots clés, il a aussi mis la pyramide de Maslow pour identifier les besoins, les classer, établir un plan. Je pense que c'est le moment de faire quelque chose.

Après 7 ans de réflexions, d'interrogations et de réclamations concernant les aménagements de ce tronçon de route, le temps est venu d'entreprendre une réfection, afin de répondre aux besoins des usagers et de poursuivre la rénovation des routes communales sur l'axe Moulin – Crevel à Cheyres. Pour rappel : les quartiers de Crevel et des Pointus ont fortement évolué lors de ces dernières années, passant de résidences secondaires à des résidences principales. Le centre sportif, lui aussi, draine son lot d'usagers lors de manifestations. De plus, nous avons la chance d'accueillir la route nationale et le chemin piédestre ce qui entraîne une forte augmentation de vélos et de piétons lors des beaux jours. A savoir, le trottoir en gravier le long des nouvelles constructions aux Pointus donne, actuellement, du fil à retordre aux usagers (risques de chute) et au service de la voirie.

On peut voir un petit historique de ce qui s'est passé :

2022 : un étudiant a présenté diverses variantes d'aménagement.

2023 : des plans ont été présentés aux parties prenantes.

2024 : à la suite d'une interpellation d'un Conseil général, le Conseil communal a réétudié et chiffré les différentes possibilités.

2025 : les variantes ainsi que leurs coûts ont été estimés entre CHF 2,5 mio et CHF 19 mio, suivant le tracé proposé et la dimension d'ouvrage d'art. Cette étude de faisabilité a été présentée à la ComAT du 19 mars 2025 et au Conseil général du 26 mai 2025.

A quoi cette étude sert-elle ? A élaborer le tracé le plus convenable pour tous d'un point de vue économique, technique et réaliste en fonction des besoins, tout en impactant le moins possible les CFF et la Grande Cariçaie; concevoir un projet d'ouvrage; obtenir un permis de construire (5 ans de marge entre l'obtention du permis et de la réalisation); lancer des appels d'offres et faire une proposition d'adjudication.

Petit rappel, les coupes-types présentées dans la fiche de projet en annexe B sont issues d'une étude de faisabilité et donc ce ne sont pas les projets définitifs à ce jour.

Périmètre : les phases SIA de 32 à 41, soit le projet de l'ouvrage, le plan d'infrastructure et de mobilité, la procédure de demande d'autorisation, l'enquête publique, l'appels d'offres, la comparaison des offres et proposition d'adjudication.



Planning : comme on peut le voir, en septembre 2025, la demande de crédit au Conseil Général pour la phase d'étude; hiver 2025-2026, réalisation de l'étude, demande de l'autorisation et des appels d'offres; automne 2026 : demande de crédit au Conseil général, la phase de réalisation; printemps 2027 : la réalisation des travaux.

M. Delley détaille les coûts du projet :

Le projet de l'ouvrage	CHF	80'700.00
La procédure de demande d'autorisation	CHF	7'700.00
L'appel d'offres	CHF	28'500.00
Les divers et imprévus	CHF	8'100.00
TOTAL HT	CHF	125'000.00
TVA 8.1%	CHF	10'125.00
TOTAL TTC	CHF	135'125.00
ARRONDI	CHF	136'000.00

Le financement se fera par emprunt en cas de liquidités courantes insuffisantes et l'amortissement est prévu sur 10 ans.

M. Stéphane Delley demande au Conseil général d'approuver cette demande de crédit d'engagement.

Mme la présidente remercie M. Delley et passe la parole à la commission financière.

M. Daniel Chanez, président de la commission financière

La Commission financière s'est réunie en date du 12 novembre 2025 pour étudier cette demande. M. Christian Cornioley, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Le projet n'a pas plus été argumenté qu'en date du 2 septembre lors de sa première présentation.

La Commission financière s'est prononcée défavorablement à l'octroi de ce crédit de CHF 136'000.00 (TTC).

Nous ne sommes pas près de mettre un montant avoisinant les CHF 3 mio. Ce n'est pas une priorité au vu de la planification financière future qui nous a été présentée. Nous sommes favorables à la réfection de cette route, mais nous souhaitons que cela soit réalisé à moindre coût.

Mme la présidente remercie la commission financière pour son rapport et ouvre la discussion.

M. Daniel Chanez, président de la commission financière

La commission financière propose une alternative à la demande d'un crédit d'engagement de CHF 136'000.00 pour la réfection de la route de Crevel, conscient du besoin de mettre en état le tronçon susmentionné. Il nous semble plus judicieux de réaliser uniquement le projet de l'ouvrage phase SIA 32 au détriment de SIA 33, demande d'autorisation, et SIA 41, appel d'offres, comparaison des offres et proposition d'adjudication comme annoncé dans la demande de crédit d'engagement.

La raison de cette alternative concerne plusieurs points. Nous n'aurions pas de contraintes de temps pour la réalisation, étant donné qu'il n'y aura pas de permis de construire, mais seulement un préavis d'un examen préalable établi par le SPC, Service des ponts et chaussées. Nous aurons la possibilité de scinder le tronçon en deux lots, Pointus et routes de Crevel, ce qui permettra de lisser les investissements dans le temps. Le montant de l'étude passerait donc de CHF 136'000.00 à CHF 96'000.00. Cette proposition, bien que réduisant le périmètre annoncé dans la demande de crédit initial, nous permettra d'établir quand même le tracé le plus convenable pour tous d'un point de vue économique, financier et réaliste en fonction d'un besoin.



M. Stéphane Delley, Conseiller communal

Le Conseil communal maintient sa proposition à CHF 136'000.00. Concernant l'alternative, j'ai juste deux points : ça utilise des coûts supplémentaires du projet dû au phasage et puis je pense aussi que ça peut susciter de l'agacement et de l'incompréhension des habitants de Crevel.

M. Erwin Balimann, Conseiller général

Dans le projet à CHF 136'000.00, il y a plusieurs variantes qui seront présentées ou il y a qu'un seul projet qui sera présenté ?

M. Stéphane Delley, Conseiller communal

Il y a plusieurs variantes qui seront proposées. Mini, médium, et maxi.

M. Yves Chanez, Conseiller général

Je pense que ce qui est bien dans la proposition de Daniel, c'est que le bout droit qui est à faire, on peut le faire directement. Vu que c'est du 1-1. Je pense que c'est ça la priorité de faire. Le bout des Pointus peut attendre. Donc, je pense que de faire en 2 lots, c'est la chose la meilleure. Et puis, de faire directement le bout droit, ça serait bien pour tous les usagers.

Mme Magali Chanez, Conseillère générale

Pour rebondir à ce qu'a demandé Yves, est-ce que vous arrivez à donner un délai de travaux sur votre étude comme proposée à CHF 136'000.00 ? À quel moment on pourrait à peu près débuter des travaux sur ce tronçon.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal

Selon l'échéancier, cela serait pour le printemps 2027.

M. Nicolas Riedo, Conseiller général

Je reprends juste la question de Magali, si on prend la contre-proposition de la commission financière, vu que le chemin pourrait être refait en 1-1, il n'y a pas besoin de faire de demande d'autorisation ou quoi que ce soit, donc c'est quelque chose qui pourrait être engagé relativement rapidement. On est d'accord, on n'est pas obligé d'attendre le printemps 2027 pour refaire la route si le Conseil général valide la contre-proposition ?

M. Stéphane Delley, Conseiller communal

Je pense que oui, si c'est du 1-1, il n'y a pas forcément besoin de partir sur les études. Je pense que oui.

M. Nicolas Riedo, Conseiller général

Par contre, c'est quelque chose qui n'a pas été au budget. J'aimerais juste réagir par rapport à la contre-proposition. C'est que finalement, qu'on prenne la contre-proposition ou le budget proposé par le Conseil communal, la phase qu'on enlève ce soir, de toute façon, on va la repayer derrière, voire payer plus cher pour la réaliser, parce qu'on déphase, donc le mandat va être divisé en 2. Celui qui va reprendre le dossier, ce ne sera peut-être pas le même que celui qui aura fait la première phase d'étude et il y aura peut-être des frais supplémentaires. Moi, je pars du principe qu'à un moment donné, cette route, ça fait depuis 2019 qu'on en parle, maintenant, on doit faire quelque chose. Ça ne sert à rien de vouloir essayer de saucissonner tout ça, pour que, de toute façon, ça nous coûte le même prix. Puis c'est que la phase d'étude qui est à CHF 136'000.00. Elle va nous donner le résultat final de qu'est-ce qu'on va faire. Comme ils ont dit avant, avec le prix minimum ou maximum par rapport au choix que l'étude donnera. Le Conseil communal choisira la variante qui sera la meilleure pour cette réalisation.



M. Stéphane Delley, Conseiller communal

Exactement, je n'aurais pas pu dire mieux.

Mme Janine Grandgirard, Conseillère générale

Je veux aussi dire que si on refuse, on va reculer le projet de peut-être 2-3 ans, et il va de toute façon faire une étude avec une variante peut-être moins lourde qu'on pensait. Je pense qu'il faut arrêter de vouloir tout saucissonner, il faut le faire, et puis c'est tout.

M. Denis Chanez, Conseiller général

C'est pour une compréhension, parce qu'on va voter les phases 32 à 41, avec notamment la procédure de demande d'autorisation à l'enquête publique. Donc si on a besoin de l'enquête publique, c'est qu'on a fait un choix. Donc j'aimerais juste bien comprendre comment ça va intervenir, puisqu'on aura le choix des variantes. Si on fait déjà l'enquête publique, on n'a plus le choix finalement. Donc les variantes seront proposées au Conseil général avant d'aller à l'enquête publique ?

M. Stéphane Delley, Conseiller communal

Les variantes sont déterminées dans l'avant-projet.

M. Denis Chanez, Conseiller général

L'avant-projet sera présenté au Conseil général, on va choisir à ce moment-là, mais il faut qu'on ait un choix ?

M. Stéphane Delley, Conseiller communal

On a décidé qu'on allait vous présenter les variantes.

M. Denis Chanez, Conseiller général

Donc les variantes, puis après on vote, et ensuite enquête publique.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal

Oui.

Le Conseil communal maintient sa proposition et la commission financière sa contre-proposition.

Le vote se fera en premier sur la proposition du Conseil communal et en cas de refus sur la contre-proposition.

Les conseillers et conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement de CHF 136'000.00 pour la réfection de la route de Crevel, phase d'études, lèvent la main.

Vote :

Approbation : 19 Avis contraire : 6 Abstention : 2

Le crédit d'un crédit d'engagement de CHF 136'000.00 pour la réfection de la route de Crevel – Phase étude est accepté par 19 voix.

4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour la réfection de la route des Granges au Haut du Carro

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

Mme la présidente donne la parole à M. Stéphane Delley, Conseiller communal.



M. Stéphane Delley, Conseiller communal

On voit l'état de la route sur les photos, il est donc urgent de faire quelque chose.

Le contexte : Au lieu-dit "Haut du Carro", la dégradation évidente de la route des Granges présente des risques d'accidents et des désagréments pour tous les usagers, notamment ceux à mobilité douce. Ces derniers se voient obligés d'empêter le champ bordant le chemin, afin d'éviter d'éventuels risques. Ces détériorations ont augmenté de façon considérable sur l'ensemble du tronçon, au vu de nombreuses fissures sur la bande de roulement. Celles-ci s'accentuent d'autant plus par le passage quotidien de véhicules agricoles lourds.

Le périmètre: on a un chemin d'environ 870 mètres à refaire. Dans le cadre de l'entretien de nos infrastructures (routes communales), nous proposons de remplacer uniquement la bande de roulement (chaussée) en effectuant un fraisage sur les 870 mètres, représentant 3000 m². Le coffre de la route (structure), ne présentant aucun défaut visible sur le tronçon, ne sera pas remplacé.

Le planning : en décembre, demande de crédit au Conseil général, janvier 2026, communication aux agriculteurs concernés, et avril 2026, la réalisation des travaux.

Notre responsable de voirie, M. Viquerat, prendra le rôle de chef de projet. Au vu des faibles difficultés techniques, il n'y aura pas de bureau d'ingénieurs pour nous accompagner.

M. Delley détaille les coûts du projet :

L'installation de chantier	CHF	5'500.00
La réalisation	CHF	118'300.00
<u>Les divers et imprévus</u>	CH	5'000.00
TOTAL HT	CHF	128'800.00
<u>TVA 8.1%</u>	CHF	10'432.80
TOTAL TTC	CHF	139'232.80
ARRONDI	CHF	140'000.00

Le financement se fera par emprunt en cas de liquidités courantes insuffisantes, intérêts à 2% et l'amortissement est prévu sur 20 ans.

M. Stéphane Delley demande au Conseil général d'approuver cette demande de crédit d'engagement.

Mme la présidente remercie M. Delley et passe la parole à la Commission financière.

M. Dylan Fontana, secrétaire de la Commission financière

La Commission financière s'est réunie en date du 12 novembre 2025 pour étudier cette demande. M. Christian Cornioley, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation. En vue de l'état de la route qui nous a été présentée en illustration, nous devons faire la réfection de cette route. La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 140'000.00 (TTC) financé par un emprunt.

Mme la présidente ouvre la discussion.

M. Erwin Balimann, Conseiller général

On accuse les agriculteurs d'avoir des convois agricoles lourds. C'est vrai, il faut le constater aujourd'hui. Mais il n'y a pas que, lors de la construction de l'autoroute, il y a un accès direct qui a été fait depuis la Vounaise par la route de Montborget. Cet accès est resté, donc aujourd'hui la route des Granges est une route de transit pour énormément de véhicules, y compris des poids lourds. Donc si vous refaites la route à l'identique, ça va se dégrader la même chose, à la même vitesse. Je suis un peu surpris du budget de CHF 140'000.00, pour moi un peu léger. Il faut y apporter des améliorations, par



exemple le virage en-dessous de chez Pierre Morax, il a été retaconné et il est déjà dégradé. Donc si vous refaite le virage de la même façon, ça va se dégrader de la même manière. La route a été goudronnée à la fin des années 60, la première fois. Donc le coffre date des années 60. Si vous laissez le même coffre, il va se dégrader. Il faut, pour moi, y apporter des améliorations.

M. Nicolas Riedo, Conseiller général

Pour donner une suite à l'intervention d'Erwin : refaire la route, je trouve que c'est un mal nécessaire. Il faut également faire le nécessaire pour interdire la circulation sur ces routes, soit donner des bordiers autorisés ou interdire au moins les camions, etc. et demander des contrôles au niveau de la police. On parle du Haut du Carro, mais moi qui suis à la rue du Four à Châbles, je peux vous dire que les vaudois qui passent depuis la rue du Four pour descendre sur Estavayer, on en voit bien quelques-uns par jour aussi.

M. Stéphane Delley, prend note de ces remarques.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour la réfection de la route des Granges au Haut du Carro, lèvent la main.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande de crédit de CHF 140'000.00 pour la réfection de la route des Granges au Haut du Carro est approuvée par 27 voix.

5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 475'000.00 pour le dragage du grand port

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

Mme la présidente donne la parole à M. Philippe Rapo, Conseiller communal en charge du dicastère.

M. Philippe Rapo, Vice-syndic

Vous voyez la photo d'un voilier bloqué à cause du manque de profondeur que le capitaine a dû aller tirer avec le bateau communal. L'information donnée aux locataires, c'est que nous avons 2.7m de profondeurs avec un lac normal. Cet automne, ils ont vidé le lac, donc on a été mal pris.

Le capitaine m'a informé que, cet automne, 3 bateaux ont dû être tirés parce qu'ils s'étaient ensablés (enlisés). La plupart des autres ont réussi à se débrouiller seuls et à se dégager. Mais, vers la capitainerie, en entrant dans la cuve, il y en a encore 2 ou 3 que nous avons dû tirer avec des cordes, afin de les placer correctement pour le grutage. Quand on a su qu'il y avait un problème de dragage, on a fait une étude de bathymétrie pour connaître le coût de ce dragage. On a vu qu'il y avait 9'229 m³ à déblayer. On a une chance énorme, en analysant les sédiments, on a vu qu'ils n'étaient pas pollués. Si cela avait été pollué on aurait été à CHF 1,2 mio que pour le dragage.

. Les objectifs sont clairs :

- Rétablir des profondeurs minimums
- Garantir la sécurité
- Maintenir le bon fonctionnement de la navigation
- Préserver l'attractivité de notre port

Périmètre et planning : dès que nous avons eu connaissance des problèmes de bateaux bloqués, nous avons procédé à une étude de bathymétrie, fait les demandes d'autorisations et commencé à faire les demandes d'offres sous réserve d'approbation du crédit du Conseil général



Ce jour : la demande de crédit d'engagement

Dès le délai de référendum passé, nous commencerons les travaux qui devront se terminer avant Pâques, pour ne pas entraver la saison.

M. Rapo détaille les coûts du projet :

Installation de chantier	CHF	50'000.00
Travaux de dragage grand port	CHF	365'000.00
<u>Suivi du chantier par une entreprise externe</u>	CHF	<u>15'000.00</u>
Sous total	CHF	430'000.00
<u>Divers et imprévus</u>	CHF	<u>45'000.00</u>
Total HT	CHF	475'000.00
TVA 8.1%	CHF	38'475.00
TOTAL TTC	CHF	513'475.00

La TVA pourra être récupérée. Le montant demandé est donc de CHF 475'000.00

Le financement se fera par emprunt et dissolution du fond de rénovation des immobilisations du patrimoine financier, intérêts à 2%. Il n'y a aucun amortissement.

M. Philippe Rapo demande au Conseil général d'approuver cette demande de crédit d'engagement.

Mme la présidente remercie M. Rapo et passe la parole à la Commission financière.

M. Daniel Chanez, Président de la commission financière

La Commission financière s'est réunie en date du 12 novembre 2025 pour étudier cette demande. M. Philippe Rapo, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

En vue de la situation, et des résultats positifs que génère notre port, nous devons réaliser le dragage car cela ne s'est jamais fait jusqu'à ce jour et cela depuis plus de 20 ans. Nous rappelons que ce crédit était au budget d'investissements 2025 et est reporté sur 2026. Le but étant de réaliser le dragage avant Pâques.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 475'000.00 (TTC) financé par un emprunt.

Mme la présidente ouvre la discussion.

M. Ludovic Sauteur, Conseiller général

Lors de la présentation des budgets, tu as parlé notamment pour les eaux, les eaux usées, de l'utilisation des fonds de rénovation. Ici, on a ce projet à CHF 475'000.00, le suivant aussi, où on prend une partie du fonds de rénovation. Combien est-ce que l'on a encore dans ce fonds ?

M. Philippe Rapo, Vice-syndic

Je ne sais pas exactement. On avait mis au départ 20% de la valeur comptable. Chaque année, on met 20% des loyers et 10% des taxes d'amarrage. Avec les utilisations prévues, je dirais qu'il restera quelques centaines de mille, mais pas des millions.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement de CHF 475'000.00 pour le dragage du grand port, lèvent la main.



Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande de crédit de CHF 475'000.00 pour le dragage du grand port est acceptée par 27 voix.

6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 660'000.00 pour la réfection du môle côté Jura

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

Mme la présidente donne la parole à M. Philippe Rapo, Conseiller communal en charge du dicastère.

M. Philippe Rapo, Vice-syndic

Nous voyons sur ces différentes photos les problèmes actuels de notre môle. Le môle côté Jura s'affaisse depuis plusieurs années. A la construction, des palplanches ont été installées à l'intérieur, mais pas à l'extérieur. Ils n'ont pas mis de palplanches, mais simplement des cailloux. Après 20 ans, et notamment les crues de 2021, il y a des trous et cela se dégrade de plus en plus. Le môle devient instable. En regardant avec les ingénieurs, il faut faire les travaux au plus vite, car le môle s'affaisse et qu'on souhaite faire avant le début de la saison prochaine. Les contrôles de 2025 ont révélé de grands vides sous la structure, causés par l'érosion et aggravés par les inondations récentes. Ce phénomène fragilise le môle et met en danger la sécurité des usagers. Une intervention rapide est indispensable. L'objectif est de sécuriser les usagers et les bateaux en consolidant le môle. Il faut le réhabiliter durablement pour éviter de nouveaux affaissements. Cela permet de préserver les installations du port et leur bon fonctionnement, tout en réduisant les frais d'entretien futurs grâce à une intervention préventive.

Périmètre et planning : depuis l'automne, nous avons lancé les démarches d'autorisation et les demandes d'offres, en attente du crédit du Conseil général. Aujourd'hui, nous déposons la demande de crédit d'engagement. Une fois le délai de référendum écoulé, les travaux pourront débuter au printemps prochain.

M. Rapo détaille les coûts du projet :

Installation de chantier	CHF	40'000.00
Démolition / démontages	CHF	52'600.00
Gros œuvre	CHF	472'600.00
<u> Suivi du chantier par une entreprise externe</u>	CHF	<u>39'000.00</u>
Sous total	CHF	604'200.00
<u> Divers et imprévus 15%</u>	CHF	<u>90'630.00</u>
Total HT	CHF	694'830.00
TVA 8.1%	CHF	56'281.25
TOTAL TTC	CHF	751'111.25

La TVA pourra être récupérée. Le montant demandé est donc de CHF 475'000.00. Un montant reçu de la Mobilière suite aux crues de 2021 a été récupéré, ce qui amène le projet à CHF 660'000.00.

Le financement se fera par emprunt et dissolution du fond de rénovation des immobilisations du patrimoine financier, intérêts à 2%. Il n'y a aucun amortissement.

M. Philippe Rapo demande au Conseil général d'approuver cette demande de crédit d'engagement.

Mme la présidente remercie M. Rapo et passe la parole à la Commission financière.



M. Dylan Fontana, Secrétaire de la commission financière

La Commission financière s'est réunie en date du 12 novembre 2025 pour étudier cette demande. M. Philippe Rapo, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

La situation est critique, le môle présente des signes d'affaissement progressif. Nous devons faire cette réfection afin de le pérenniser et limiter les coûts futurs ainsi que d'assurer la sécurité des usagers et des embarcations.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 660'000.00 (TTC) financé par un emprunt.

Mme la présidente ouvre la discussion.

M. Yves Chanez, Conseiller général

Du côté où il n'y a pas de palplanches, est-ce qu'ils vont en mettre cette fois ?

M. Philippe Rapo, Vice-syndic

C'est une excellente question parce qu'on s'est posé la même. On a fait 2 demandes à 2 bureaux d'ingénieurs. Le 1^{er} bureau nous a dit de mettre des palplanches, le 2^e non. On a donc demandé à un 3^e qui nous a clairement dit que c'est impossible de remettre des palplanches, du fait qu'il y a les parpaings. C'est vrai que ça aurait été l'idéal pour pérenniser, mais je pense que là on est bon pour réinjecter quelque chose chaque 10 ans.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement de CHF 660'000.00 pour la réfection du môle côté Jura, lèvent la main.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande de crédit d'engagement de CHF 660'000.00 pour la réfection du môle côté Jura est acceptée par 27 voix.

7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 520'000.00 pour l'étude de l'assainissement du site scolaire de Châbles

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

Mme la présidente donne la parole à M. Stéphane Rey, Conseiller communal en charge du dicastère.

M. Stéphane Rey, Conseiller communal

Je ne vous cache pas que je suis un petit peu stressé, parce que finalement, les deux derniers objets, le septième et le huitième, ça représente environ trois ans de travail.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'étude préliminaire votée par le Conseil Général en 2022 et celle du Mandat d'Étude Parallèle de l'année passée.

Cette demande concerne spécifiquement le secteur de Châbles, et plus particulièrement l'école, la buvette et la grande salle. Il est important de rappeler que nous avons investi dans plusieurs aménagements intérieurs avec à la clé : la création d'une nouvelle salle de classe en 2022, plus récemment la création d'une salle de couture et la réfection du local de jeunesse.

Le changement du système de chauffage est inscrit dans le plan d'investissements depuis 2018, les installations sont vieillissantes et elles représentent une part importante du projet. Finalement, la



jonction entre l'école et la grande salle présente des problèmes récurrents d'infiltration et l'isolation thermique est déficiente.

La demande de crédit que nous vous soumettons est la suite logique des investissements réalisées à ce jour, elle concerne avant tout les superstructures du bâtiment. Dans le respect des pratiques en termes de construction publique et parapublique, l'étude préliminaire a permis de mettre en valeur des options de rénovations. Celles-ci ont été confirmées dans le cadre du mandat d'étude parallèle récemment terminé. En 2023, avec l'aval de la Commission financière, une étude complémentaire concernant le chauffage a été menée afin de disposer d'options de rénovation concrètes. Les délivrables ont été présentés à la Commission d'aménagement et de l'énergie. Celle-ci suit les recommandations de l'ingénieur et de l'architecte.

Dans le respect des bonnes pratiques en termes de construction publique, la prochaine étape consiste à lancer le développement du projet. Cela passe par un avant-projet et un projet de l'ouvrage. Au total, c'est environ 10% des honoraires qui seront consacrés à cette phase-là. Ces honoraires sont à déduire des CHF 4,6 mio qui étaient dans le plan financier. Nous sommes dans ce cas de figure en-dessous des marchés publics internationaux et en fonction des types de marché, un appel d'offres sur invitation ou gré à gré sera réalisé auprès d'entreprises. Le périmètre correspond au secteur 1 selon le rapport du MEP. Il concerne l'école, la grande salle, la buvette et quelques aménagements extérieurs. La zone de parking au nord et le périmètre au sud de l'école ne font pas partie du projet.

Nous l'expliquions en septembre, l'intérieur du bâtiment est en bon état, mais la superstructure nécessite une rénovation. Celle-ci est motivée, comme je le disais tout à l'heure, par les problèmes d'étanchéité. Le chauffage doit être changé, il est donc opportun de commencer par refaire l'isolation du bâtiment, d'une part dans le but de ne pas surdimensionner la production de chaleur, mais également dans le but de réduire nos charges d'exploitation, nos émissions. Les installations sanitaires seront assainies. S'agissant d'un bâtiment à vocation publique, avec ou sans école dans ses murs, nous devons respecter les normes propres à ce genre de bâtiment. Cela passe par une mise en conformité pour les personnes en mobilité réduite, les PMR, et la mise en conformité des voies d'évacuation, donc thématique sécurité. Un ascenseur sera probablement ajouté dans la partie école. Nous l'avons vu avec le projet de la Ferme communale, les rénovations sont assez complexes et il est difficile de faire une estimation des coûts avant d'avoir un permis de construire. En effet, durant la phase d'autorisations, les services de l'État seront amenés à préaviser le dossier, le respect des exigences étatiques, comme par exemple, celle de l'ECAB, ou de la commission d'accessibilité, sans des conditions sine qua non à l'obtention d'un permis de construire ou d'éventuelles subventions. Certaines exigences peuvent avoir des conséquences financières importantes, il est donc utile d'avoir les autorisations en poche avant de revenir vers cette Assemblée pour solliciter un crédit de réalisation. Afin de rester sous les seuils des marchés publics, les horaires directs de la réalisation des travaux seront englobés dans le crédit de construction. A la fin du processus, le Conseil général disposera d'un projet précisément chiffré pour prendre sa décision. Le permis de construire sera garant d'un projet réaliste. Nous prévoyons un appel d'offres du gros œuvre, cela permettra d'avoir un devis général consolidé à 80%. Les entreprises devront fournir un planning, celui-ci nous permettra d'envisager ou pas un déménagement des élèves durant les travaux. Ce planning sera ajusté avec celui de la réalisation de la nouvelle école de Cheyres dans le but de perturber le moins possible le fonctionnement de l'école durant toute cette phase. Les coûts du projet se répartissent entre les honoraires d'architectes, les honoraires des spécialistes, ingénieurs électriciens et chauffage-ventilation, des diagnostics, si besoin, appel à un ingénieur en physique du bâtiment, etc. Avec quelques divers imprévus, le montant total est de CHF 520'000.00 TTC. Nous prévoyons démarrer au 1^{er} semestre 2026 afin de disposer d'un projet de l'ouvrage à l'automne. La procédure d'autorisation sera réalisée dans la foulée. Si tout se passe bien, il est envisageable d'avoir un appel d'offres pour le gros œuvre début 2027 et de revenir vers le Conseil général courant 2027 pour un crédit de construction.

Que se passera-t-il si nous refusons ? Nous devons prendre des mesures urgentes pour fixer les problèmes d'infiltration entre la jonction de l'école et la grande salle. Ces travaux urgents n'ont aucune



garantie par rapport à leur fonctionnement. Au niveau du chauffage, nous prenons le risque de devoir installer une chaufferie provisoire si la chaudière actuelle nous lâche. Rappelez-vous les coûts engendrés lors du remplacement du chauffage de cette salle, il y a quelques années. En résumé, le Conseil communal vous demande d'accepter le projet tel que présenté et d'accepter un crédit de CHF 520'000.00 pour un crédit d'étude visant à la rénovation du site scolaire de Châbles. Je vous remercie pour votre attention et me tiens à votre disposition pour répondre aux questions.

Mme la présidente remercie M. Rey et passe la parole à la Commission financière.

M. Daniel Chanez, Président de la commission financière

La Commission financière s'est réunie en date du 12 novembre 2025 pour étudier cette demande. M. Stéphane Rey, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation. Nous devons assainir ce bâtiment, c'est de la logique de le rénover et ça va dans le sens futur du MEP. Nous relevons que cette étude amènera à des coûts de travaux avoisinant les CHF 4,6 millions. La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 520'000.00 (TTC) financé par un emprunt.

Mme la présidente ouvre la discussion.

M. Ludovic Sauteur, Conseiller général

Il y a un terme qui est revenu plusieurs fois, le MEP. Peut-être pour préciser, ce MEP c'est un excellent outil pour avoir une orientation pour ces prochaines années, mais qui n'est nullement contraignante. Ça, on doit aussi en avoir conscience et le comprendre, il est toujours possible de faire autrement, en fonction des priorités. J'entends par là que les autorités actuelles et futures ne doivent pas se sentir pieds et poings liés dans leurs prochaines décisions. Toujours dans ce même sens, et cela figure également dans le dossier, il faut avoir conscience que les écoles seront peut-être un jour regroupées à Cheyres, ça on l'a aussi entendu. Sur le projet en soi, vu l'état actuel du bâtiment, je pense qu'il n'est plus à démontrer qu'il faut agir, il faut faire quelque chose. Au-delà de ce crédit d'étude de CHF 520'000.00, Un montant conséquent de CHF 4,6 mio est avancé pour l'ensemble des travaux. Là aussi, il faut bien s'en rendre compte. Fondamentalement, je soutiens ce projet.

Je terminerai par une question : une fois ces investissements réalisés, est-ce que nous serons tranquilles pour 20 ans ou est-ce qu'il y aura encore d'autres investissements à faire à court terme.

M. Stéphane Rey, Conseiller communal

Je répondrai non, je te mentirais. Évidemment, le but, c'est de réaliser ces travaux de manière holistique, c'est-à-dire de tenir compte de la globalité pour justement éviter de faire du saucissonnage. Le but, c'est vraiment de consolider, puis être tranquille quelques années. C'est vraiment cette volonté d'avoir une approche globale. Donc oui, c'est une volonté. Après, une fois de plus, on parle d'une rénovation. On peut toujours avoir des surprises.

M. Philippe Rapo, Vice-syndic

On a fait une planification financière jusqu'en 2039, qu'on a présenté au Bureau et à la Commission financière. Tu vois exactement ce qu'on a prévu.

M. Ludovic Sauteur, Conseiller général

Alors peut-être je précise ma question, c'est juste que là on parle de la superstructure, là on parle de 4,6 millions. Disons qu'on finit les travaux, puis une année après, on nous dit, il y a encore la peinture à faire à l'extérieur, il y a encore les fenêtres à changer, il y a encore les chenaux, l'isolation, la ferblanterie, etc. Et on remet encore CHF 2 mio pour quelque chose à l'extérieur du bâtiment. C'est ça que j'entends,



je ne parle pas du tout du mobilier, du tapis ou du parquet qui sera posé ensuite à l'intérieur. Donc ça, je ne pense pas que ça fait partie du plan financier sur ces 10 prochaines années.

M. Philippe Rapo, Vice-syndic

Non, mais dans notre plan financier, on a pas mal mis de chose à remettre en place, etc. On l'a quand même mis, il faudrait que tu le voies. On n'a pas pensé seulement à des infrastructures.

M. Ludovic Sauteur, Conseiller général

Ce n'est absolument pas contradictoire, et tant mieux si c'est dedans. C'est juste que là, on commence maintenant à faire ces gros investissements. On prend des décisions aujourd'hui, on s'engage progressivement. Et puis, ça va quand même avoir des conséquences ces prochaines années. Et il faut garder à l'esprit qu'actuellement, je pense, pour la majorité des gens, la priorité, c'est d'avoir un nouveau centre scolaire à Cheyres. Et ça, il faut aussi le garder en tête. Voilà.

Mme Magali Chanez, Conseillère générale

C'est clair que des travaux sont nécessaires à Châbles. Ma question, c'est : pendant cette année, avant que l'assainissement puisse commencer en 2027, on sait qu'il y a pas mal de problèmes justement d'eau, d'infiltration etc. Est-ce qu'on a quand même des coûts qui vont devoir être engagés pour survivre pendant une année dans cette salle ou comment on va gérer durant cette période de transition.

M. Stéphane Rey, Conseiller communal

Nous avons fait des « patch » jusqu'à maintenant. Notre service de voirie s'amuse à coller des rouleaux de carton bitumé où c'est nécessaire, où les tôles sont percées. On travaille de manière prophylactique. On est allé chercher des offres pour refaire une partie de la ferblanterie et on était dans des montants de l'ordre de CHF 100'000.00-150'000.00. C'est des choses qu'on n'a pas fait, mais qu'on garde dans un tiroir au cas où. Et on prie, on met des cierges à Bonnefontaine presque tous les jours pour espérer qu'on passera l'hiver. Après, on a des moyens d'agir, mais ces exemples démontrent que ça vient le moment de faire quelque chose, parce que plus on attend, plus ça coûtera cher, puis à un moment donné, on ne pourra plus agir. Quand il faudra remplacer des équipements qui seront totalement déficients, ça coûtera peut-être plus cher. Je ne sais pas si j'ai répondu à ta question.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement de CHF 520'000.00 pour l'étude de l'assainissement du site scolaire de Châbles, lèvent la main.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande de crédit d'engagement de Fr. 520'000.- pour l'étude de l'assainissement du site scolaire de Châbles est acceptée par 27 voix.

8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.00 pour un concours en procédure sélective en vue de la création d'un centre scolaire à Cheyres

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

Mme la présidente donne la parole à M. Stéphane Rey, Conseiller communal en charge du dicastère.



M. Stéphane Rey, Conseiller communal

Le projet qui vous est présenté s'inscrit dans la continuité du MEP. Le MEP, on va l'entendre encore quelques fois, c'est notre master plan, et c'est ce master plan qui édicte la feuille de route pour le futur de nos infrastructures. Cette demande de crédit vise à concrétiser les délivrables issus de ce travail, afin de poursuivre de manière structurée et cohérente la planification du futur centre.

L'objet de cette demande concerne spécifiquement le secteur de Cheyres, et plus particulièrement la zone située à l'est de la grande salle, sur la parcelle n°5142. Il est important de rappeler que les terrains concernés ont été acquis par l'ancienne commune de Cheyres il y a une quinzaine d'années, avec l'objectif clair d'y implanter un établissement scolaire. Ils sont aujourd'hui classés en zone d'intérêt général : cela signifie que leur vocation est exclusivement dédiée aux infrastructures publiques, et qu'aucune construction de type logement n'y est autorisée.

La demande de crédit que nous vous présentons, prévoit l'organisation d'un concours. Celui-ci constituera la 2^e étape essentielle menant à la réalisation d'une école répondant aux besoins actuels et futurs de notre population. Il y a des attentes concrètes, donc je remercie la délégation de la Commission des parents qui est dans le public ainsi que les enseignantes. Cela prouve bien qu'il y a des attentes. En septembre dernier, nous vous expliquions que la construction d'une école s'inscrit dans une procédure rigoureuse et parfaitement établie. Pour accompagner un projet de cette envergure, les procédures SIA constituent un véritable fil rouge. Elles offrent un cadre structurant, garant de la bonne conduite du projet, de sa transparence et surtout de sa qualité. L'avancement d'un projet selon ses normes se fait par phases successives. Cette progression par étapes permet notamment de respecter le cadre légal des marchés publics. Chaque phase fait l'objet d'une analyse, d'une vérification et d'une validation avant d'ouvrir la voie à la suivante. Le fonctionnement assure une maîtrise continue du projet tant sur le plan technique que financier. Il présente aujourd'hui l'état de l'art pour les projets publics et parapublics. Il garantit que chaque décision s'appuie sur une base solide tenant compte des enjeux, des besoins identifiés et des exigences légales.

Phase	Désignation	Délivrable	Budget
1	Définition des besoins	Cahier d. charges	
2	Etude préliminaire	Faisabilité	(+/- 25%)
3	Etude du projet		
3.31	Avant projet	planning	+/- 15%
3.32	Projet de l'ouvrage	DG	+/- 10%
3.33	Demande d'autorisation		
4.41	Appel d'offres (gros œuvre)	Devis consolidé	70% à 80% des coûts connus
5.51	Projet d'exécution		
5.53	Mise en service		

Concours

Ce tableau représente les phases principales du projet. En juin dernier, le rapport du MEP vous était présenté par le Conseil communal et le Collège d'experts lors d'un vernissage public. Ce rapport constitue la première étape vers la construction de la nouvelle école. Il démontre la faisabilité du projet et tient lieu d'étude préliminaire. Lors du dernier Conseil général en septembre, je vous ai expliqué que les marchés publics sont régis par des seuils, lesquels tiennent compte de l'ensemble du périmètre du projet. Dans le cas du futur centre scolaire, ces seuils sont largement dépassés et nous obligent à organiser un concours d'idées avant de pouvoir entrer dans la phase de conception et d'exécution



proper du projet. Cette demande s'inscrit donc comme une étape intermédiaire située avant la phase d'étude. La phase d'étude n'interviendra pas avant une année et fera l'objet d'une demande spécifique soumise à nouveau à l'approbation de cette assemblée. Une dernière fois, rappelez-vous la séance de septembre dernier, le Conseil communal vous avait alors informé qu'il avait entrepris les démarches nécessaires auprès du Canton pour obtenir la justification de la clause du besoin. Cette étape est indispensable pour pouvoir lancer tout projet scolaire. Dans un courrier du 11 novembre, le Conseil d'État nous a transmis un préavis favorable à la création d'un nouveau site, confirmant ainsi officiellement la clause du besoin. Cette validation représente un jalon essentiel du processus. Dans le même courrier, une estimation des subventions d'un montant de plus de CHF 1,2 mio a été confirmée. Il est toutefois important de souligner que l'octroi des subventions est conditionné au strict respect de la législation sur les marchés publics. Le Conseil d'État recommande d'ailleurs fortement de suivre la préconisation de la Commission cantonale des infrastructures scolaires, la CCS, et d'organiser un concours conformément aux exigences légales et bonnes pratiques en vigueur. Le périmètre du projet correspond au secteur 3 du mandat d'études parallèles. Les constructions prévues dans ce secteur comprennent une école, un bâtiment destiné à l'AES ainsi qu'une salle de gymnastique simple. Les autres aménagements mentionnés dans le MEP, tels que les interventions autour de la grande salle, la rénovation de l'école historique ou encore la création d'un accès PMR vers la gare, ne font pas partie du périmètre du projet. Ils relèvent d'autres volets qui seront traités dans des démarches distinctes. Selon le plan financier récemment présenté, l'ensemble des constructions prévues dans ce secteur représentent un investissement de CHF 26,5 mio. Conformément aux règles applicables, ce montant constitue la valeur totale du marché à considérer. Dès lors, le recours à un appel d'offres ouvert s'impose. Celui-ci peut prendre la forme d'un concours ouvert, d'un concours en procédure sélective ou d'un nouveau mandat d'études parallèles. L'une des démarches est indispensable pour garantir une mise en concurrence adéquate et légalement conforme. Le coût du projet se répartit entre l'organisation du concours, les honoraires des membres professionnels, la rémunération des lauréats, une maquette, des relevés nécessaires au cahier des charges, le vernissage et la présentation à la population. Avec quelques divers et imprévus, le montant arrondi TTC est de CHF 400'000.00. Pour l'organisation du concours, il est prévu de faire appel à un des architectes qui a participé au MEP de 2024. En effet, ces professionnels connaissent déjà parfaitement nos intentions et nos exigences, disposent également d'une excellente connaissance du terrain et ont eu l'occasion d'effectuer une ou plusieurs visites du site. De plus, ils maîtrisent le cahier des charges puisqu'ils ont contribué directement à son élaboration. Il faut également rappeler que nous sommes une petite commune et que notre service technique ne dispose pas des ressources nécessaires pour rédiger un appel d'offres complet. Nous prévoyons d'adjudiquer de gré à gré l'organisation du concours avec procédures sélectives. Cette manière s'appuie sur une recommandation formulée par le Collège d'experts de 2024. Vous voyez ici le planning intentionnel du projet. Le 1^{er} trimestre sera consacré à la réalisation détaillée des besoins ainsi qu'à l'élaboration du règlement du concours. Une fois ce règlement établi, il devra être soumis à l'approbation de la commission SIA. A la fin du printemps, un appel à candidatures sera lancé ouvrant ainsi la phase sélective. Une publication officielle sera effectuée. Les candidats auront alors la possibilité de manifester leur intérêt. Ils devront répondre à un certain nombre de critères d'aptitude afin de pouvoir être retenus pour participer au concours. Sur la base de critères préétablis, le jury sélectionnera les architectes ou consortiums qui seront invités à déposer une proposition. Cette étape marquera la fin de la phase sélective. Si tout se déroule conformément au planning, la phase créative pourra débuter à la rentrée de l'automne 2026. Une période de 2 à 3 mois sera laissée aux candidats pour développer et déposer un projet. L'avant-dernière étape consistera en la réunion du jury d'experts chargé de délibérer et de désigner les lauréats. Enfin, les résultats seront rendus publics dans le cadre d'une exposition. Si tout se passe comme prévu, nous pourrons envisager dès l'année 2027 de définir précisément le programme du projet, éventuellement avec l'appui d'un mandat d'assistance à maître d'ouvrage. Il serait alors raisonnable d'envisager un retour vers le Conseil général au printemps 2027 afin de solliciter un crédit d'études pour développer le projet jusqu'à sa phase d'exécution. Dans la



perspective d'obtenir des prix consolidés à 80%, nous pourrions lancer la procédure d'autorisation et aller jusqu'à l'appel d'offres du gros œuvre. A ce stade, le phasage serait connu, nous indiquant s'il convient de réaliser en premier l'école ou l'AES ou la salle de gym ou peut-être les 3 en même temps. Début de l'année 2028, il sera alors possible de revenir vers le Conseil général avec un planning détaillé ainsi qu'une demande de crédit de construction. Pour la réalisation complète du projet, il faut compter environ deux années de travaux. Cela permettrait d'envisager une mise en service et une rentrée dans les locaux à l'automne 2030.

En résumé, le Conseil communal vous demande d'accepter le projet tel que présenté et d'accepter le crédit de CHF 400'000.00 pour l'organisation d'un concours avec procédure sélective. Je vous remercie pour votre attention et me tiens à votre disposition pour les questions.

Mme la présidente remercie M. Rey et passe la parole à la Commission financière.

M. Dylan Fontana, secrétaire de la commission financière

La Commission financière s'est réunie en date du 12 novembre 2025 pour étudier cette demande. M. Stéphane Rey, conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation. Compte tenu de la planification financière et de l'avenir de notre commune, il est impératif de passer par ce concours pour obtenir une vision claire du futur. La construction d'un nouveau bâtiment scolaire est devenue une urgence pour notre commune. Nous tenons à souligner qu'accepter le montant de CHF 400'000.00 implique un engagement dans un projet de CHF 26 mio, ce qui pourrait entraîner des risques financiers, une augmentation des impôts ou même un référendum sur ces investissements importants futurs. Une fois le concours établi, nous demandons, à ce que la commune envisage de diviser le projet en plusieurs phases. Bien que ce concours soit nécessaire, il ne s'agit pas d'un chèque en blanc pour dépenser CHF 26 mio d'un seul coup. Il est essentiel d'implanter un bâtiment sur ce terrain avant que le canton ne bloque définitivement son utilisation. La commissaire financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 400'000.00 financé par un emprunt.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la Demande d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.00 pour un concours en procédure sélective en vue de la création d'un centre scolaire à Cheyres, lèvent la main.

Vote :

Approbation : 26 Avis contraire : 1 Abstention : 0

La demande de crédit d'engagement de CHF 400'000.00 pour un concours en procédure sélective en vue de la création d'un centre scolaire à Cheyres est acceptée par 26 voix.

9. Informations du Conseil communal

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

Mme la présidente donne la parole à tous les conseillers communaux. Durant ce point, seuls les membres de l'Exécutif ont droit à la parole.

M. Fabien Monney

- Personnel :** Christian Morel, est arrivé parmi nous le 1^{er} février 2023, pour occuper le poste de collaborateur responsable de l'aménagement du territoire et des constructions pour remplacer le titulaire sur le départ. Christian a su relever ce défi avec compétence, rigueur et un



professionnalisme reconnu de tous. Outre ses qualités professionnelles, nous retiendrons de lui ses qualités humaines, sa disponibilité et surtout cette jovialité qui rendait le quotidien plus léger. En partant à la retraite à 68 ans, il y démontré qu'on pouvait encore parfaitement travailler dans un domaine exigeant, même après l'âge légal qui fait officiellement de nous un retraité. Le départ contractuel de Christian est fixé au 31 décembre 2025, mais avec les congés et vacances à reprendre il a terminé son activité chez nous le 18 novembre 2025. Au nom de la commune de Cheyres-Châbles et des autorités qui la compose, je tiens à le remercier sincèrement pour tout ce qu'il a apporté à notre Commune. Nous lui souhaitons, une bonne retraite, qu'elle soit à l'image de sa carrière : riche, pleine d'énergie et avec de beaux projets pour lui et sa famille.

- **Elections communales** : Alors que le dépôt des listes se prépare gentiment pour l'échéance du 26 janvier prochain, une question se pose : retrouverons-nous les mêmes visages, les mêmes engagements, ou verrons-nous émerger de nouvelles forces pour porter nos ambitions? Les élections du 8 mars prochain scelleront le destin d'une nouvelle législature. Mais avant cela, je souhaiterais exprimer ma profonde gratitude à celles et ceux qui ont consacré leur temps et leur énergie au service de la collectivité : votre engagement a fait la différence. À celles et ceux qui choisissent de continuer, j'adresse mes félicitations et mes encouragements: votre volonté de poursuivre l'action publique est essentielle pour bâtir l'avenir de notre Commune et donner à nos idées, la voix qu'elles méritent. Encore merci à toutes et tous !
- **Remerciement** : L'année 2025, touche à sa fin. C'est le temps des remerciements. Ceux-ci vont, en premier, à l'ensemble du personnel communal, ainsi qu'à nos partenaires qui ont fourni, comme à l'accoutumée, un travail impressionnant et de qualité. Je souhaite également remercier chaleureusement mes collègues du Conseil communal pour les échanges, leur travail et leur engagement indéfectible tout au long de l'année écoulée. Merci à vous, membres du Conseil général, pour la fructueuse collaboration. Votre soutien et vos décisions nous ont permis de mener à bien, ensemble et pour l'avenir, une multitude de dossiers plus passionnants les uns que les autres. Et pour terminer je vous souhaite, à toutes et tous, ainsi qu'à vos familles, de magnifiques fêtes de fin d'années et me réjouis de vous retrouver plein d'enthousiasme dès janvier 2026.

M. Philippe Rapo

- **Gestinergie 4.0**: le Groupe E a commencé la 3^e phase de la modernisation des installations électriques sur les pontons.
- **Le nouveau Règlement des Ports** : de nouveau sur le feu, suite à une entrevue entre les communes de Portalban et Gletterens.
- **Le dragage du grand port** : demande de crédit présenté ce soir.
- **La Réfection Digue Est** : travaux prévus pour 2027 selon planification des investissement.
- **La Réfection du môle côté Jura** : demande de crédit présenté ce soir.
- **Rénovation des petits ports** : le projet est toujours en cours. Mme Janine Grandgirard, présidente de la ComAPP, interviendra à ce sujet dans les divers.
- **Faucardage des ports**: le bilan de la 1^{ère} année d'utilisation de la faucardeuse est très positif, surtout d'un point de vue économique et opérationnel. Nous avons réalisé des économies substantielles. Si nous avions fait appel à l'entreprise externe habituelle, la facture aurait coûté entre CHF 20'000.00 et CHF 30'000.00 pour cette saison. En étant autonome, nous évitons cette dépense récurrente. De plus, le compost flottant nous fait économiser sur les coûts logistiques, le transport, la main-d'œuvre pour le déchargement, et surtout, la facture pour l'élimination des algues. Nous sommes désormais totalement autonomes et pouvons intervenir immédiatement sur les problèmes d'algues flottantes, ce qui était impossible avant. Grâce à cette réactivité, aucun bateau n'a été bloqué cette année à cause des algues, un gros point de satisfaction pour nos locataires. La propreté du port est remarquée, et le travail est maintenant effectué par une seule personne. C'est un gain d'efficacité et de qualité de service pour l'investissement. Vous pourrez trouver un article plus complet à ce sujet dans le prochain Cheyres-Châbles Info.



- **La planification financière:** ce nouvel outil de gestion est désormais opérationnel et devrait servir de feuille de route pour les années à venir.
- **Site internet:** le site officiel est déjà en ligne. Vous avez la possibilité de recevoir des newsletters par mail ou des informations sur les urgences par SMS. D'autre part, l'appli Cheyres-Châbles est téléchargeable sur Android et Apple. Par ce canal, des notifications sont également envoyées. Ce canal a été utilisé mardi dernier lors de la rupture d'une conduite.
- **Le projet de protection anti-érosion La Grande Cariçaie:** mise à l'enquête prévue: fin 2025 – début 2026. Démarrage des travaux : septembre – octobre 2026.
- **Départ :** Je confirme pour ceux qui ne le savent pas encore que je ne continuerai pas ma fonction de Conseiller communal à la fin de cette législature malgré l'excellente collaboration avec mes collègues que j'ai eu tout au long de ces 5 ans. Merci à vous tous.

M. Bernard Pochon par Mme Mary-Ann Hayoz

- **Pumptrack :** le pumptrack sera de nouveau à Cheyres du 17 mars au 17 avril 2026.

M. Stéphane Rey

- **Harmonisation du PAL:** nous l'avons annoncé il y a une année, le Canton nous a retourné le dossier des modifications des conditions d'approbation pour l'harmonisation du PAL. De nouvelles exigences ont été imposées et de nouvelles modifications sont demandées. Un délai de 12 mois nous a été octroyé pour finaliser le dossier. Ce travail supplémentaire représente une charge difficile à budgétée. La commission financière a été informé dans ce sens.
- **Introduction des SCRoL:** depuis le début de l'année, une nouvelle classification des sites à valeur patrimoniale et entrée en force. Il s'agit des SCRoL ou "Inventaire cantonal des Sites Construits d'importance Régionale et Locale". Cette introduction fait suite à la difficulté de la Confédération de suivre l'évolution et le contrôle des périmètres ISOS. Pour la commune de Cheyres-Châbles, les périmètres ISOS sont remplacé par les SCRoL. Cette modification présente une opportunité pour réévaluer les périmètres de protection du site construit dans notre plan d'aménagement local. Pour le secteur de Châbles, il n'y a pas de changement et le périmètre restera inchangé. Par contre, pour Cheyres, le périmètre du SCRoL est sensiblement plus petit, ce qui permet d'envisager de réduire la zone de protection inscrite dans notre réglementation. C'est une opportunité pour notre commune et cela pourrait permettre de densifier des parcelles dans le secteur du centre village de Cheyres. Votre Conseil communal, d'entente avec la Commission d'aménagement à décider de proposer une modification du périmètre dans le cadre des modifications des conditions d'approbation pour l'harmonisation du PAL. Plusieurs séances ont été organisées avec le Canton et le Service des biens culturels ainsi que le SeCA se montre favorable à cette modification. Nous sommes ainsi confiants de pouvoir proposer prochainement un allégement pour une partie des propriétaires du centre du village de Cheyres. Rien n'est inscrit dans le marbre mais vous pouvez deviner à l'écran les allégements qui devrait être possible. Cette modification permettra de réaliser les aménagements prévus par le MEP dans le secteur de la zone Moullet. Le rapport du MEP est d'ailleurs le déclencheur de ce changement. Cette zone pourra être sortie du périmètre de protection du site construit, ouvrant ainsi la porte aux réalisations prévues dans ce secteur. Une mise en musique du MEP dans la zone Moullet n'est donc pas que théorique mais pourra vraisemblablement voir le jour dans à moyen terme.
- **PAD à la gare:** au niveau du projet de plan d'aménagement de détail récemment voté pour le secteur du caravaning, le PAD à la gare. Le projet a été lancé et une 1^{re} séance avec le Canton nous a permis de discuter de la feuille de route. Le dossier s'annonce complexe car la marge de manœuvre est faible. D'autres communes ont lancé une démarche similaire et sont en attente de différents arrêtés des tribunaux. Ceux-ci permettront de clarifier notre marge de manœuvre. Avant



de foncer tête baissée nous allons attendre les retours d'expérience d'autre commune, le projet est mis en pause jusqu'à nouvel avis.

- **Remerciements :** *je tiens à vous remercier pour votre confiance et pour les petits sous que j'ai reçus ce soir. Merci, on va pouvoir travailler. Cela nous enlève un petit peu de stress, mais cela nous met de la pression positive pour travailler dans ces beaux projets. Merci. Un grand merci à mes collègues du conseil communal. Durant ces cinq dernières années, une masse colossale de travail a été réalisée. Nos discussions ont toujours été constructives, et au final, la richesse des échanges fait que nous avons toujours trouvé la bonne solution. Merci les gars. J'aimerais aussi remercier l'administration, le personnel de conciergerie, l'équipe de voirie, l'équipe du port, etc. pour votre engagement. Finalement, merci aux membres de la commission d'aménagement pour votre travail. A tous, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Merci.*

M. Stéphane Delley

- **Pont des Pointus :** *il était annoncé à l'automne 2025, donc normalement il serait posé si tout irait bien. Après un préavis négatif et des mois d'attente à Fribourg, le dossier va enfin pouvoir être mis à l'enquête en janvier 2026, pour une durée de 30 jours. Pour obtenir l'autorisation, il faut compter environ encore entre 4 et 6 mois supplémentaires. ça tomberait à peu près l'été, mais évidemment on ne va pas faire de travaux l'été, donc ça pousserait vers l'automne 2026 si tout va bien.*
- **Chemin de la gare:** *on a fait une 1^{ère} phase d'abattage. On n'a pas coupé le séquoia, comme certains l'avaient craint. La 2^e phase des travaux va débuter début décembre pour la réfection des escaliers, des barrières et du chemin.*
- **Noël:** *on a commencé la pose des décos de Noël. Je tiens à remercier la famille Widmer, qui nous a offert un très joli sapin qui est déjà posé à l'église. On va bien sûr encore le décorer. Et un autre sapin sera également posé à Châbles, devant la chapelle.*

Mme Mary-Ann Hayoz

- **Crèche:** *comme on peut le constater la Crèche a pris des allures de maison hantée lors d'Halloween. Les enfants ont pu créer leur propre décoration de la courge avec les parents. Activité très appréciée et mise en valeur devant la Crèche.*
- **Canapé forestier:** *le canapé forestier il est enfin là. Les enfants vont y faire des bricolages, il y a des jeux, il y a des contes qu'ils leur sont raconter, ils y prennent aussi souvent le goûter. Le canapé est décoré selon les fêtes, c'est un plaisir de voir ces enfants heureux, ils sont au grand air tous les jours et le principal c'est qu'ils sont en sécurité. Je profite aussi de remercier toutes les personnes qui ont œuvré afin que la réalisation de ce canapé puisse se faire.*
- **Conférence:** *le 6 novembre dernier le Conseil des parents a organisé une conférence à Châbles, ouverte à toutes et tous. Environ 30 personnes ont fait le déplacement pour venir écouter M. Zamofing. Il a sorti un livre "Osons dire non aux enfants et aux ados" Ce livre a pour but d'offrir des outils thématiques liés aux différents âges. Effectivement en grandissant, un enfant ou un ado a besoin d'affection et de tendresse pour nourrir son besoin d'amour, d'encouragements et d'expériences pour développer sa liberté et des cadres et des limites pour sa sécurité. Il rappelle que les adultes ont le droit et parfois le devoir de dire non aux enfants. Aimer ne veut pas dire tout autoriser. Ce livre a été réalisé en partenariat avec la brigade des mineurs, des pédiatres et le milieu de l'enseignement et de l'éducation. On y trouve des règles d'or pour les parents et des droits et devoirs pour les enfants, des réponses aux situations du quotidien, des procédures face aux questions sensibles et des sites internet et des numéros de secours.*



10. Information du Conseil général

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

Mme la présidente donne la parole aux présidents des commissions qui désirent s'exprimer.

Commission financière – M. Daniel Chanez, président

Je voulais remercier la collaboration qu'on a eu avec la commission financière et le Conseil communal, merci aussi au boursier communal. Pendant toutes ces années, on a bien collaboré, on a bien discuté, on a eu des soirées qui étaient assez longues. C'était intéressant, on a eu des bonnes discussions. Et je remercie aussi tous mes collègues de la Commission financière avec qui on a travaillé ensemble. Merci et puis bonne fête de fin d'année.

Commission des naturalisations – M. Denis Chanez, président

Un grand merci au Conseil communal, à M. Pochon, ainsi qu'à tous mes collègues et un merci particulier à la secrétaire. C'est un gros travail, je voulais la remercier. Et puis avant de se quitter, on va faire une séance demain soir parce qu'on a une demande qui est arrivée, donc on va se réunir demain soir pour traiter cette demande. Merci à eux tous et de belles fêtes à vous tous.

Commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie – M. Stéphane Rey, président Néant.

Commission d'avenir des Petits Ports – Mme Janine Grandgirard, présidente

La ComAPP s'est réunie le 28 octobre dernier pour discuter du préavis négatif reçu de l'Etat de Fribourg concernant notre 2^e variante pour la rénovation des petits ports des Pointus et du Safari. Finalement, nous avons décidé de continuer notre objectif. Pour cela, nous souhaitons rencontrer à nouveau les services de l'Etat. Le rendez-vous est fixé ce jeudi 4 décembre avec le service des forêts et de la nature (SFN). Nous espérons trouver une entente et pouvoir entreprendre des travaux de restauration et de sécurisation. Merci et bonne fête.

11. Divers

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

Mme Janine Grandgirard, Conseillère générale

Il y avait un canapé forestier en montant le Routet, il y en a un nouveau et il est où ?

M. Fabien Monney, Syndic

Il est au quartier de Chonny, à Châbles, derrière la ferme Märki.

M. Ludovic Sauteur, Conseiller général

On en a parlé juste avant, les SMS. Il y a quelques années, il y avait eu une coupure d'eau dans mon quartier, donc nous n'avions pas été avertis de ça. Et puis, j'avais contacté Christian, il pourra le lire dans le procès-verbal. Je l'avais gentiment contacté et un petit peu râlé, peut-être. Et puis, j'avais fait part de mon mécontentement par rapport au manque de communication, avec une solution de SMS qui pouvait être envisagée. Je suis vraiment très heureux de la solution actuelle qui fonctionne. Je n'ai pas été touché cette semaine et la semaine passée, mais j'ai reçu les notifications. Je trouve que c'est un très bon service qui est offert à la population. Là, on a quelque chose de bien, bravo. Je râle, mais je signale aussi les bonnes choses. Je tiens aussi à remercier chaleureusement chaque membre du Conseil communal pour son engagement et son travail tout au long de l'année. Votre implication a permis d'initier des projets importants et de contribuer au bien-être de notre communauté. La



législature n'est encore pas terminée, donc je compte sur vous pour continuer votre travail jusqu'au bout et de faciliter ensuite le début de la prochaine législature. Merci.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la présidente** remercie les nombreuses personnes présentes à cette séance.

Je remercie tous mes collègues du Bureau, sans qui je ne suis pas grand-chose. Chers collègues du Conseil général, merci à vous pour votre présence, vos questions et vos interpellations. Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, merci infiniment. Cette année a été riche en rebondissements. Merci. Et à tout le monde, je souhaite de merveilleuses fêtes de fin d'année, une très belle année 2026, qu'elle vous soit prospère. Profitez bien de la chaleur du sapin, mais attention, il y a des pompiers dans la salle, ne lesappelez pas s'il vous plaît. Merci à tous, profitez bien, excellente fête de fin d'année et on se retrouve tout bientôt en 2026

Elle invite chacun à partager la verrée.

Elle clôt la séance à 22h15.

Pour le bureau du Conseil général

La Secrétaire communale
Marlyse Dubey

La présidente du Conseil général
Laure Marti

Cheyres, le 18 décembre 2025

Prochaine séance du Conseil général le lundi 20 avril 2025 à Cheyres.